



Collectif  
Des agents des  
**SDIS**



Une force  
**à vos côtés**

**WWW.CGTDSSDIS.COM**

Montreuil, le 19 novembre 2020

# SURCOTISATION

## ASSEMBLEE NATIONALE DERNIERE MANCHE?

Un amendement rétablissant la seule part salariale de la surcotisation a été déposé par le député Thomas MESNIER de la République en Marche.

La commission des affaires sociales l'a retenu et rejeté celui que nous soutenions.

**LE GOUVERNEMENT  
NE VEUT PAS  
SUPPRIMER TA PART  
SALARIALE DE LA  
SURCOTISATION.**



**TA CONTRIBUTION MENSUELLE POUR AUCUNE  
PRESTATION ET TON SENTIMENT D'INJUSTICE  
NE LES PRÉOCCUPENT PAS**

L'amendement déposé par le porte-flingue de la majorité:

<http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/amendements/3551/CION-SOC/AS214>

**A BON ENTENDEUR !!**